

FLEURY -SAINT PIERRE LA MER- CABANES DE FLEURY N°2

La nouvelle équipe municipale, menée par Montagnier André Luc, "liste apolitique" est en train de détruire nos stations réputées dans toute l'Europe.

Chers Pérignanais, commerçants, estivants, résidents principaux et secondaires, comme vous l'avez constaté, notre commune subit de graves changements, ce qui va entraîner à long terme des stations balnéaires fantômes. Monsieur le maire, malgré toutes les remarques concernant votre projet, vous restez sourd aux appels angoissés de vos administrés. Vous avez choisi en votre âme et conscience, d'effacer l'histoire des Pérignanais jusque dans leur dénomination, en renommant notre commune "Côte Indigo". Nous constatons ainsi le mépris que vous portez à notre identité.

Depuis votre élection, vous n'avez cessé de dépenser à outrance l'argent du contribuable.

En milieu de campagne électorale, lorsque vous, monsieur Montagnier, briguez alors la mairie de notre commune, vous avez fait autant de promesses que de sourires à des gens que vous trahissez aujourd'hui. D'après certains dires de votre entourage, vous vous seriez même offert les services d'experts en communication en provenance de la capitale, vous permettant d'acquiescer "le savoir mentir" d'un escroc en col blanc. Car, votre but final est de nuire aux Pérignanais. Afin de mener cette sale besogne qui, à son terme conduira au placement sous tutelle de notre territoire sous l'égide du Grand Narbonne. Monsieur le maire a choisi de suivre un plan très simple dont nous vous livrons quelques étapes fondamentales:

1 Constituer une équipe composée de gros commerçants ayant un patrimoine cadastral important dans la commune afin de mettre en place une économie ne servant que leurs propres intérêts. S'entourant d'un tel cartel, il n'est pas étonnant de se retrouver avec des adjoints absents de leurs prérogatives d'élus locaux et percevant leurs indemnités au plus fort de la saison estivale, préférant s'occuper de leurs boui-bouis et autres établissements comme à Gruissan pour "l'adjoint aux terrasses".

2 Faire l'acquisition d'un terrain privé, appartenant au parent d'une de ses adjointes afin d'y créer une zone commerciale en concurrence avec l'épicier de proximité domicilié sous les fenêtres de son bureau de maire, et dont l'enseigne se trouve étonnement être la même qui emploie les agents de sécurité de sa société. Aussi, ce projet fera également du tort à une enseigne nationale située dans un village voisin et qui emploie également des habitants de notre commune.

3 Recruter un directeur général des services et un agent conducteur de la "balayeuse", résidant initialement dans un département limitrophe. Par cette démonstration, tentez- vous de faire croire qu'aucun Pérignanais n'a les compétences intellectuelles et professionnelles afin de remplir ces missions ?

Ou bien serait-ce parce vous et votre équipe vous êtes présentés sans étiquette politique, alors qu'au fur et à mesure il apparaît que "**Préserver et Embellir**" est à la solde du Parti Socialiste local, dirigé par la présidente de région Carole Delga, partenaire affairiste de la majorité présidentielle et connue pour glaner quelques voix des "verts" pas toujours très écolos.

4 Désorganiser les itinéraires communaux en modifiant le sens de circulation et créer des voies sans issues non réglementaires et non précisées afin de semer la confusion parmi nos résidents secondaires et vacanciers. De routes communales desservant des résidences principales appréciées pour leur quiétude, vous avez créé des autoroutes urbaines sur lesquelles des pilotes d'un jour se rendent coupables de grands excès de vitesse. Nos infrastructures ne sont pas équivalentes à celle de l'A9. La désorganisation routière nuit gravement à l'accès des véhicules d'urgence, cela pouvant mettre en péril des victimes.

Afin de réduire la dette, Monsieur le maire a cru bon de recruter de jeunes agents saisonniers qui font office de panneaux directionnels humains et qui travaillent dans des conditions bien précaires, en plein "cagnard" et qui ne sont pas pourvus d'un équipement complet de sécurité. Mais une de leurs principales missions est de verbaliser à grande pompe tous les véhicules, surtout sur le parking de la poste.

L'un de ces agents ATPM aurait même raconté qu'ils ne font que contrôler et photographier, la décision finale de verbaliser revenant à leur supérieur hiérarchique. Ces pratiques sont illégales et comment ne pas envisager des contraventions dressées arbitrairement pouvant servir de passe-droits ?

5 Interdire tout accès routier non autorisé jusqu'au marché et au camping municipal, en passant par la promenade à l'aide de bornes automatiques incapables de reconnaître les plaques d'immatriculation une fois sur 3 et qui mobilisent des secrétaires de mairie déjà bien surmenées. Ce début de zone piétonne, qui selon un heureux hasard, comme pour la mairie annexe ayant subi un rafraîchissement ses dernières semaines, se situe à proximité immédiate de votre grande villa. Monsieur le maire, l'argent public ne vous autorise pas à faire grimper le prix de vos biens et de celui de vos amis, comme par exemple le cas d'une conseillère d'opposition qui, quand ça l'arrange selon ses propres mots déclare vous avoir gentiment demandé de déplacer de quelques mètres votre dispositif de blocage de son portail. En revanche, comme vous, elle ne s'inquiète guère de la situation dramatique de votre politique de bobo parisien, visant à rendre vide les hyper centres de tout véhicule à moteur. Nous apprenons également que vous et votre "adjoint aux terrasses" êtes sur le point d'acquérir une partie de l'hôtel "Le Neptune" et que vous projetez d'y créer un complexe bar-restaurant et plage privée.

Concernant les travaux de la mairie annexe, nous avons constaté que vous avez autorisé le début des travaux en fin d'année 2020. Or, le permis de construire a été délivré le 04 Janvier 2021; à compter de sa réception, il fallait rajouter les 2 mois de recours des tiers. Les travaux auraient donc dû débiter à partir du 5 mars 2021. Vous avez alors profité de la pandémie de covid-19 pour mener ces travaux dans le dos des gens. Expliquez-nous, comment les appels d'offres ont pu être signés, et comment la région a pu vous subventionner alors que vous n'étiez pas encore en possession du dit permis de construire; et de ce fait, vous n'avez pas pu purger les deux mois de recours des tiers ?

Concernant la construction des chalets, vous avez fait un appel d'offre sur le dépliant communal alors qu'il aurait dû paraître au Journal Officiel.

Nous savons que vous avez attribué la construction de ces chalets à des "prestataires" dont les sociétés n'étaient pas encore enregistrées légalement. Ceci tombe sous le coup de la loi sur la concurrence déloyale.

Ce printemps 2021, vous avez demandé à la police municipale de faire respecter les gestes barrières, entre autres de verbaliser les rassemblements au-delà de 6 personnes. Cependant, nous avons appris que vous avez organisé au sein de votre villa des dîners en compagnie de plus de 26 personnes, y mêlant des commerçants et artisans, ainsi que plusieurs vigneron et élus. Certains de vos convives se sont vantés de ces soirées clandestines, reconnaissant même leur inquiétude d'être un jour démasqués.

En tant que premier magistrat de la commune, vous vous devez de montrer l'exemple. A ceci, vous préférez répondre d'un ton très condescendant que vous ne cédez jamais à la "pression", pourtant il suffit à chaque Pérignanais de vous observer dans un établissement de la rue du Rocher pour se rendre compte que c'est à son comptoir que vous lui succombez le mieux (à la pression).

Nous rappelons à tous les commerçants, habitants principaux et secondaires, qu'il est vain de s'exprimer dans le vide contre les projets de la municipalité, si la plupart des Pérignanais ne se mobilisent pas majoritairement, en rejoignant massivement le mouvement de contestation citoyenne porté par plusieurs collectifs locaux. Nous appelons à bouder les commerces des amis du maire dont nous vous citons les noms:

Une adjointe et commerçante à Fleury d'Aude

Une conseillère municipale et gérante du restaurant "Le Palmarium" à Saint Pierre la mer

Un conseiller municipal et commerçant "Le Bazar de Gwen souvenirs Cote Indigo" à Saint Pierre la mer

Un adjoint et gérant du Rialto à Gruissan et "Chez Norbert aux Halles" à Saint Pierre la mer

REJOINS-NOUS SUR  **"Les identitaires en occitanie 11" ou contactez-nous sur "**
les.identitaires.en.occitanie.11@gmail.com et au 07 88 95 11 67

